

## Que se passe t-il ?

### Refondation : éléments sur la construction de la loi et analyse

Le 14 décembre prochain au plus tard, le projet de loi sur la refondation et donc sur la formation des enseignants sera rendu public. Il n'est pas inutile de faire un point d'étape.

### **Précipitation, travail sous contrainte et manque de concertation**

Cette réforme est conçue de manière descendante. La volonté politique est de la faire à coûts contraints et avec une application précipitée pour septembre 2013. Aux mêmes causes, les mêmes effets...

La réforme est menée par plusieurs ministères, dont ceux du MEN et du MESR. Le pilotage de la réforme n'a pas été centralisé, ce qui explique les informations discordantes qui nous proviennent. Les arbitrages sont a priori effectués par Matignon ou l'Élysée, avec une participation du premier ministre ou du président de la république lors des grandes occasions (lancement de la concertation, remise du rapport de la concertation, ...).

Une première période de consultation a commencé le 5 juillet et s'achèvera par la présentation du projet de Loi au CSE du 14 décembre.

Au lendemain du CNESER du 17 décembre, un certain nombre de textes seront envoyés aux recteurs, qui seront chargés de la mise en œuvre de cette réforme. Ce travail sera effectué avant l'adoption de la Loi par l'Assemblée Nationale et le Sénat, ce qui pose un problème de fond important, notamment par le biais d'une pression possible de l'exécutif sur la représentation nationale.

Le MESR a déjà prévenu que la DGESIP n'hésiterait pas à aller souvent sur le terrain pour régler les problèmes. Il faut dire que le double rôle du recteur (chancelier des universités et représentants du principal employeur) est difficilement compatible avec sa mission de mise en œuvre de la réforme.

Le principal risque réside en la mise à l'écart des représentants des personnels au niveau local, aussi bien pour la phase de construction jusqu'en septembre 2013, que pour la période de fonctionnement (composition des CA des ESPE, ...)

Depuis la motion unanime du CNESER du 15 octobre sur la mise à l'écart de la communauté universitaire par le MEN, les choses ont peu changé. Il a fallu insister pour que le MESR organise à son tour une consultation des organisations représentées au CNESER.

Nous nous trouvons désormais dans une position inédite : cette réforme de la FDE unanimement demandée par la communauté universitaire pourrait bien être rejetée par ceux-là même qui seront chargés de la mettre en œuvre. Précipitation et temps contraint, austérité et manque de moyens, défaut d'écoute en sont autant de raisons.

L'annonce d'épreuves anticipées pour la session 2014 (devenue 2014A) et l'arrivée des EAP obligent les équipes pédagogiques à modifier les règlements d'examen d'années en cours (pour 2012-2013 : L2, L3 et M1). Cela crée un précédent d'autant plus fâcheux qu'il est illégal, sans que la DGESIP n'ait de solutions à fournir.

### Les ESPE

Les ESPE ont fait l'objet du seul arbitrage connu entre le MESR et le MEN, dès juillet. Ce seront des composantes universitaires internes aux universités. Le MEN voulait initialement une école externe à l'Université, avec un encadrement issu du MEN.

Leur territoire s'appelle un site. Ce devrait être le plus souvent une académie, sauf en Île de France, où il est prévu plusieurs ESPE par académie.

Ce seront des composantes d'une université ou d'un PRES. Ce dernier cas est juste prévu par la Loi, selon le MESR, mais ne devrait pas s'appliquer.

Le statut à l'intérieur d'une université sera le même partout : un nouveau type de composante, issu du statut actuel (L713,9) des IUFM et des statuts des UFR de médecine (L713.4) et des CHU (L713.5). Les ESPE feront partie de la Loi sur la refondation (statut, composition des CA, etc) et permettra de modifier la partie législative du Code de l'Éducation.

**Elles seront accréditées, sur un mode semblable à celui des écoles doctorales. Il s'agit de forcer la main de tous les partenaires (universités, services académiques) pour ne pas revivre les conflits au moment de l'intégration des IUFM puis de la mise en œuvre de la contre-réforme dite « de la mastérisation ». Cette accréditation vaudra habilitation des masters lors de la création des ESPE.**

Les masters seront régis par un cahier des charges de l'accréditation (voir projet), qui explicitera devoirs et missions de l'ESPE. Ce cahier des charges en est au stade de projet et a été transmis aux membres du CNESER.

L'ESPE sera maître d'ouvrage délégué de la FDE et maître d'œuvre. Ce vocabulaire, issu du bâtiment, dit qu'ils seront en partie décideurs et qu'ils appliqueront les plans de formation. Le MEN souhaitait au départ qu'elle soit maître d'ouvrage, ce qui permettait de contourner les CA des universités.

## Pour le SNESUP, état des lieux et calendrier :

Le texte qui suit, reprend en suivant les items des mandats adoptés au congrès du Mans et tente de faire le point.

- ✓ **28 juin** : CSM sur les principes de la réforme de la formation des enseignants.
- ✓ **5 juillet** : lancement de la concertation sur la refondation
- ✓ **12 juillet au 24 septembre** : concertation. Participation du SNESUP à la table ronde : « Des personnels bien formés » sur 12 journées.
- ✓ **19 juillet** : CSM : suite du débat. Publication d'un avis de son président.
- ✓ **24 août** : CSE exceptionnel sur la loi sur les Emplois d'avenir Professeurs. Le vote donne 29 P, 3 C, 2 NPPV et 21 abstentions dont la FSU
- ✓ **9 octobre** : remise du rapport de la concertation sur la refondation de l'école de la république.
- ✓ **11 octobre** : CSE exceptionnel en présence du ministre. Lancement de la consultation. Le MEN écarte les organisations syndicales du supérieur de la consultation.
- ✓ **15 octobre** : CNESER. Premier débat sur la réforme de la formation des enseignants et les ESPE. Motion unanime déplorant la mise à l'écart des organisations syndicales du supérieur.
- ✓ **24 octobre** : CSE. Les décrets d'application concernant les EAP et les décrets créant les bourses de service public sont présentés. 0P, 0C et 0A. Unanimité en NPPV.
- ✓ **25 octobre** : CSM sur la FDE
- ✓ **14 novembre** : multilatérale MESR
- ✓ **19 novembre** : CNESER. Les décrets d'application concernant les EAP sont rejetés par 0P, 4C et 13 A
- ✓ **28 novembre** : bilatérale MESR-SNESUP
- ✓ **29 novembre** : CSM sur les contenus de formation
- ✓ **4 décembre** : 1ère journée nationale de mobilisation locale pour le Formation des enseignants.
- ✓ **5 décembre** : bilatérales MESR-FSU et MESR-SNESUP
- ✓ **13 décembre** : CSM sur les contenus de formation (suite)
- ✓ **14 décembre** : CSE exceptionnel : présentation de la loi sur la refondation et passage du décret sur les rythmes scolaires
- ✓ **17 décembre** : CNESER. Présentation du projet de loi de programmation et d'orientation sur la refondation
- ✓ **mi-janvier** : présentation en conseil des ministres du projet de loi
- ✓ **fin février** : remontée des pré-projets de site par les recteurs
- ✓ **mi-mai** : adoption par les CA des universités des projets de site
- ✓ **fin juin** : finalisation des projets et passage au CNESER de juillet
- ✓ **début juillet** : passage de la loi au CNESER avant publication
- ✓ **1<sup>er</sup> septembre** : création des ESPE et début de l'application de la réforme

## Que se passe t-il ? (suite)

La volonté affichée est de garder un maillage territorial dense : la grande majorité des centres départementaux seront conservés, mais il n'est pas exclu qu'un ou deux puisse fermer.

Le calendrier contraint va avoir comme effet de limiter au maximum toute discussion au niveau local, notamment au niveau des pré-projets. Il est probable que les personnels et usagers vont être écartés des discussions (se référer pour la méthode aux assises ou à la déclinaison locale des discussions sur la refondation) : il va nous falloir nous imposer. Les négociations sur la composition des CA, les statuts, les personnels, etc.. seront probablement aussi intenses que celles qui ont eu lieu lors de l'intégration des IUFM. Et nous en connaissons tous le résultat ...

La formation des enseignants des supérieurs semblent reporter à une deuxième étape de la réforme.

### ENS

RAS

### Enseignement privé et autres débouchés des masters

L'enseignement privé est écarté des discussions. Il est pourtant fondamental à trois points de vue : il est primordial que l'État forme les enseignants du privé sous contrat tant qu'il existe, il offre un autre débouché pour les master enseignements et il permet d'étoffer les effectifs. Les autres débouchés sont tout aussi ignorés (lycées agricoles, de la mer ou militaires ou encore les lycées français à l'étranger).

## Continuum de formation

Alors que tout le monde est d'accord pour distinguer 4 périodes dans la FDE : pré-professionnalisation (L), professionnalisation (M), entrée dans le métier (FS, T1, T2 voire T3), puis exercice du métier avec accès à la FC, le choix fait par le gouvernement pour diminuer les coûts est de réduire ces périodes. Ainsi la période de professionnalisation ne dure plus qu'un an (M1), l'entrée dans le métier est réduite à deux ans, dont l'année de M2.

Beaucoup d'annonces ont été faites sur la formation continue, mais la formation des cohortes 2010 et 2011, pourtant annoncée, est loin d'être mise en œuvre. Il n'y a pourtant pas lieu d'attendre pour définir et enclencher une stratégie de développement de la FC.

## Licence

Pas de changement dans le cadre de la loi. Il va falloir en revanche revoir la plus grande partie des maquettes de L2 et L3 pour accueillir les Emplois d'Avenir Professeurs pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## Égalité territoriale

L'égalité territoriale semble être une priorité de cette réforme. Le gouvernement a donc choisi une réforme descendante. La DGESIP s'impliquera à tous les niveaux, y compris par le biais de déplacements pour s'assurer que tout se déroule au mieux.

Le caractère autoritaire de la genèse de cette réforme, bien réel est encore renforcé par le choix d'un calendrier contraint, peu propice aux discussions ou même aux réflexions.

Un comité de suivi FDE, avec secrétariat et moyens, issu du CNESER et du CSE en est toujours au stade de vague promesse.

La gestion de la carte des formations au niveau national reste pour le moins floue. Elle est pourtant essentielle de deux points de vue : éviter la concurrence entre formations et gérer les formations pour des concours à petits effectifs.

## Pré-recrutements et EAP

Les pré-recrutements, promesse de campagne de F Hollande, réitérée par le ministre de l'éducation juste après les élections semblent avoir été oubliées par le MEN et le MESR. Cependant une commission au Sénat a été chargée de reprendre le dossier.

Les Emplois d'Avenir Professeurs, à l'origine, était taxé dans le premier projet de « forme de pré-recrutement ». Ceci n'est pas resté dans la version finale.

Les EAP sont destinés à des étudiants provenant de zones défavorisées et bénéficiant de la bourse d'enseignement supérieur. Ils devraient toucher entre 700 et 1000€ par mois (Bourses + smic + nouvelle bourse dite de Service Public).

De plus leur service de 12h par semaine en moyenne, se fait pendant les heures d'ouverture des établissements scolaires, qui sont aussi celles durant lesquelles ont lieu les cours à l'Université. Ces EAP ressemblent de fait plus à une double peine qu'à un outil de démocratisation.

## Masters

Avec un concours en M1, il sera coupé en deux.

Pour le MESR la formation pilote les concours, et notamment la nature des épreuves. Pour le MEN, ce n'est pas aussi clair. Il

semblerait que la tentation du côté de ce dernier soit de conserver 1, 2 voire 3 épreuves disciplinaires.

Il ne faut pas oublier que la volonté initiale du MEN est sortir la FDE des universités et de la laisser intégralement à la charge des corps d'inspection (maîtrise d'ouvrage!!).

Sans un travail coordonné sur formations et concours, les mauvaises surprises seront nombreuses.

Du fait des affectations faisant suite la réussite du concours, un étudiant pourrait bien commencer son master dans une ESPE et le finir dans une autre. Cela imposerait un cadre national très strict notamment pour les masters. Nous en saurons plus fin décembre, avec l'envoi des textes ou projets suivants :

- le cahier des charges de l'accréditation des ESPE (projet connu)
- le référentiel métier de l'enseignant (projet au stade de la réécriture sans que les organisations syndicales aient été consultées)
- le cadre et les programmes des futurs concours (pas de nouvelles)
- le cadre national de formation (discussion en cours au CSM)
- la circulaire aux recteurs des EAP

Pour l'année de M2, il apparaît déjà qu'il faudra 3 parcours types : un pour les admis, 1 pour les non admis mais qui voudront repasser le concours et 1 troisième pour ceux qui ne sont pas concernés par les concours ou qui sont en reconversion. Cela impliquerait une hiérarchisation néfaste des parcours. Et cela aurait aussi un coût, même en dehors de sa formalisation par des parcours de master du fait de la multiplication des options.

Nous allons nous retrouver dans la position de 2009 où il faudra trouver de pseudo-débouchés aux masters enseignement pour faire semblant de suivre le cahier des charges de la formation.

Suivant les ministères, les obligations de service des M2, fonctionnaires stagiaires sera de 1/2 ou 1/3. L'expérience des PLC2-PE2-PLP2-CPE2 montre qu'il leur restera entre un demi-journée et une journée et demi pour suivre leur M2.

Le fait de faire M1-M2-FS en deux ans au lieu de trois permet de comparer exactement avec les volumes horaires d'avant 2009 : il y aura 200h de formation en moins, au détriment des formations disciplinaires et professionnelles.

Les maquettes de M1 2012-2013 doivent être modifiées pour répondre aux écrits anticipés. Celle du M2 2013-2014 aussi.

Les maquettes de master qui prendront la suite (M1 2013-2014 et M2 2014-2015) devront être écrites. Initialement, ce devait être en repartant de zéro du fait d'un master plus professionnalisant et d'épreuves de concours fondamentalement différentes ...

## Stages

Pas de changement par rapport aux années précédentes : étudiants et stagiaires sont d'abord considérés comme des moyens d'enseignement, à l'exception des emplois d'avenir.

L'aspect juxtaposition des masters dit « en alternance » des deux dernières années semblent perdurer malgré les dénégations des deux ministères. Concernant la formation des tuteurs aucune décision forte et financée.

## Recherches en éducation

Alors que les ESPE ouvrent en septembre, aucun nouveau poste n'a été créé.

Un concours en fin de M1 aura pour conséquence de créer des masters qui seront perçus comme « éducation nationale », avec le risque d'une très faible présence de la recherche.

De même avec un choix pour le M1, plutôt qu'à la fin d'un cycle (L ou M), il va se créer une concurrence néfaste, dans certaines disciplines avec les masters recherche. Obtenir un master recherche avant de passer les concours ne sera pas une exception, ce qui va à l'encontre du souci de démocratisation affiché.

Il devrait être créé un programme budgétaire spécifique qui devrait déboucher sur un appel d'offre ANR

## Équipes pluri-catégorielles

Les équipes devraient être pluri-catégorielles, mais avec qui ? Il nous faut obtenir la réintégration des moyens d'avant la réforme de 2009. Un bilan est en cours fait par l'IG.

## Concours

La place du concours n'est pas dans le texte de loi.

Les écrits auraient lieu en avril et les oraux à la fin du S2. La première épreuve sera entièrement disciplinaire, la deuxième commencera à intégrer un peu de professionnel jusqu'à la 4ème qui sera complètement professionnelle.

Le cadre et les programmes des futurs concours seront rendus publics début janvier. Les IG sont actuellement en train de travailler dessus. Il est fortement probable qu'ils travaillent en autonomie sans faire appel à des universitaires ni à des représentants des organisations syndicales.

La place en M1, même si elle n'est pas officiellement annoncée, figure dans le projet de loi. Une alternative existe au niveau du MEN pour un concours en L3 qui lui permettrait de verrouiller complètement toute la formation.

## CAPLP

Il semble bien que l'enseignement professionnel soit mal traité. Suivant les disciplines, de manière dérogatoire, le bac Pro peut suffire pour passer certains PLP. Il est pourtant essentiel que les professeurs des lycées professionnels soient traités de la

même manière que leurs collègues et que leur cursus de formation soit sanctionné par un master.

## Agrégation

La réforme de l'agrégation semble renvoyée à plus tard. La question de la différence entre CAPES et agrégation reste posée ainsi que l'année de FS.

## Reçus-collés et reconversions

Pour les reçus-collés, aucune solution semble n'avoir été trouvée. Lors d'un CSM, il a été envisagé de limiter le nombre de présentation au concours à 2, selon les chiffres de réussite aux concours de la DGRH.

## Entrée dans le métier (FS, T1-T2)

La formation pendant les années d'entrée dans le métier sera réduite à la portion congrue. Le schéma du MES est à terme que le master serve à la fois de formation professionnelle et de période d'entrée dans le métier. Réduire le temps de formation pour réduire les coûts.

## Formation tout au long de la vie

Beaucoup d'annonces. Mais rien de concret alors même que sa mise en œuvre n'a aucune raison d'attendre septembre 2013

## Viviers

Aucune mesure concrète n'a été prise pour améliorer l'attractivité des parcours ou une lisibilité à court terme. Pourtant la désaffectation de certaines filières académiques devrait être combattue, dès l'orientation en amont du Bac.

Aucune mesure non plus pour les victimes de la période 2009-2012. Certains ont été admissibles mais n'ont plus le droit de passer les concours, faute de master.

**Cette lettre est réalisée par le Collectif FDE du  
SNESUP**

Pour nous contacter : [formations@snesup.fr](mailto:formations@snesup.fr)

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

## Petit dictionnaire des sigles :

**C.A** : Conseil d'Administration

**C.N.E.S.E.R** : Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche

**C.P.E** : Conseiller Principal d'Éducation

**C.S.E** : Conseil Supérieur de l'Éducation

**C.S.L** : Comité Suivi Licence

**C.S.M** : Comité Suivi Master

**D.E.G.E.S.C.O** : Direction Générale de l'Enseignement SCOLAIRE (MEN)

**D.G.E.S.I.P** : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (MESR)

**D.G.R.H** : Direction Générale des Ressources Humaines (MEN et MESR)

**E.A.P** : Emplois d'Avenir Professeur

**R.N.S** : École Normale Supérieure

**E.S.P.E** : École Supérieure du professorat et de l'Éducation

**F.C** : Formation Continue

**F.D.E** : Formation Des Enseignants

**F.D.M** : Formation Des Maîtres

**F.I** : Formation Initiale

**F.S** : Fonctionnaire Stagiaire

**F.T.L.V** : Formation Tout au Long de la Vie

**M.E. N** : Ministère de l'Éducation Nationale

**M.E.S.R** : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**N.P.P.V** : Ne Participe Pas au Vote

**P.E** : Professeur des Écoles

**P.L.C** : CAPES

**P.L.P** : Professeur de Lycée Professionnel

**T1, T2** : Première année en tant que Titulaire, deuxième année en tant que Titulaire



## Pour le SNESUP, état des lieux et calendrier :

Le texte qui suit, reprend en suivant les items des mandats adoptés au congrès du Mans et tente de faire le point.

- ✓ **28 juin** : CSM sur les principes de la réforme de la formation des enseignants.
- ✓ **5 juillet** : lancement de la concertation sur la refondation
- ✓ **12 juillet au 24 septembre** : concertation. Participation du SNESUP à la table ronde : « Des personnels bien formés » sur 12 journées.
- ✓ **19 juillet** : CSM : suite du débat. Publication d'un avis de son président.
- ✓ **24 août** : CSE exceptionnel sur la loi sur les Emplois d'avenir Professeurs. Le vote donne 29 P, 3 C, 2 NPPV et 21 abstentions dont la FSU
- ✓ **9 octobre** : remise du rapport de la concertation sur la refondation de l'école de la république.
- ✓ **11 octobre** . CSE exceptionnel en présence du ministre. Lancement de la consultation. Le MEN écarte les organisations syndicales du supérieur de la consultation.
- ✓ **15 octobre** : CNESER. Premier débat sur la réforme de la formation des enseignants et les ESPE. Motion unanime déplorant la mise à l'écart des organisations syndicales du supérieur.
- ✓ **24 octobre** : CSE. Les décrets d'application concernant les EAP et les décrets créant les bourses de service public sont présentés. 0P, 0C et 0A. Unanimité en NPPV.
- ✓ **25 octobre** : CSM sur la FDE
- ✓ **14 novembre** : multilatérale MESR
- ✓ **19 novembre** : CNESER. Les décrets d'application concernant les EAP sont rejetés par 0P, 4C et 13 A
- ✓ **28 novembre** : bilatérale MESR-SNESUP
- ✓ **29 novembre** : CSM sur les contenus de formation
- ✓ **4 décembre** : 1ère journée nationale de mobilisation locale pour le Formation des enseignants.
- ✓ **5 décembre** : bilatérales MESR-FSU et MESR-SNESUP
- ✓ **13 décembre** : CSM sur les contenus de formation (suite)
- ✓ **14 décembre** : CSE exceptionnel : présentation de la loi sur la refondation et passage du décret sur les rythmes scolaires
- ✓ **17 décembre** : CNESER. Présentation du projet de loi de programmation et d'orientation sur la refondation
- ✓ **mi-janvier** : présentation en conseil des ministres du projet de loi
- ✓ **fin février** : remontée des pré-projets de site par les recteurs
- ✓ **mi-mai** : adoption par les CA des universités des projets de site
- ✓ **fin juin** : finalisation des projets et passage au CNESER de juillet
- ✓ **début juillet** : passage de la loi au CNESER avant publication
- ✓ **1<sup>er</sup> septembre** : création des ESPE et début de l'application de la réforme